

[

ABIDJAN BORDER FORUM 2026

« Peuples aux frontières : culture, intégration et sécurité »

Coorganisé par la République de Côte d'Ivoire à travers la Commission Nationale des Frontières
de la Côte d'Ivoire (CNFCI)
et la Commission de l'Union Africaine

Abidjan, du 20 au 22 octobre 2026, Parc des Expositions

**HACKATHON DU MEILLEUR PROJET D'ÉCOLE SUR LES THÉMATIQUES
FRONTALIÈRES**

TERMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I-Contexte et justification

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance des frontières, le Gouvernement ivoirien à travers le Secrétariat Exécutif de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) a organisé du 18 au 20 octobre 2022, à l'auditorium de l'immeuble Caistab, d'Abidjan Plateau, la première édition du forum international sur les frontières dénommé « Abidjan Border Forum » (le forum des frontières d'Abidjan).

Ce forum est une plateforme d'échanges des experts nationaux, internationaux, de la société civile, des praticiens et des universitaires en vue de proposer des idées novatrices, des inventions ou des créations qui pourraient contribuer au renforcement de la sécurité, à l'amélioration de la vie et au développement harmonieux dans les espaces frontaliers.

A l'issue des travaux de cette édition, les participants venus de plusieurs pays et instances, principalement de l'Union Africaine, à travers son programme dénommé Programme Frontières de l'Union Africaine (PFUA) ainsi que des représentants des institutions régionales et sous-régionales, notamment la CEDEAO, l'UEMOA, le Conseil de l'Entente, soutenus par les Partenaires Techniques et Financiers, ont décidé à l'unanimité de faire d'« Abidjan la capitale des frontières d'Afrique avec sa tenue tous les deux (02) ans en terre ivoirienne ».

Pour matérialiser cette volonté commune, la Commission de l'Union Africaine a décidé lors de la 36^{ème} session ordinaire de l'assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue les 18 et 19 février 2023 à Addis Abeba, la co-organisation de la deuxième Edition dudit Forum avec la Côte d'Ivoire.

Coorganisée par la CNFCI et l'Union Africaine du 23 au 25 octobre 2024 au Parc des Expositions d'Abidjan, autour du thème : « **Frontières vertes : entre ressources naturelles partagées et défis de Sécurité** », cette édition a réuni 6000 participants au nombre desquels des délégations venant de tous les pays d'Afrique, les promoteurs, les universitaires, les praticiens et les étudiants. Elle a été meublée de panels, de conférences, de rencontres B to B et de networking.

Elle fut l'occasion de mettre au centre des discussions sur les frontières, les réalités environnementales globales, les changements et déséquilibres climatiques, la gestion des ressources naturelles partagées en lien avec la sécurité humaine, la sécurité territoriale et la sécurité collective.

Au terme de ces assises, les participants ont formulé des recommandations et pris la résolution d'institutionnaliser l'organisation du Forum chaque deux ans en terre ivoirienne.

Dans le cadre de la co-organisation (CNFCI- UA) de cette troisième édition prévue du 20 au 22 octobre 2026 au Parc des expositions d'Abidjan autour du thème « **Les peuples aux frontières : culture, intégration et sécurité** », il est prévu l'organisation de trois Hackathons visant à récompenser les acteurs ayant développé des solutions innovantes, résolu des problèmes et favorisé la cohésion sociale, la communication et le développement au profit des populations frontalières d'Afrique. Les trois catégories sont : (1) le Hackathon du meilleur projet transfrontalier

réalisé, (2) le Hackathon du meilleur journaliste frontalier, et (3) le Hackathon du meilleur projet d'école sur les thématiques frontalières.

Les écoles et institutions de formation jouent un rôle essentiel dans la promotion de la culture de paix et de l'intégration par les frontières. Ce hackathon vise donc à encourager les projets éducatifs frontaliers citoyens.

Les présents termes de référence déclinent les modalités de la mise en œuvre de cette compétition.

II-Objectif général

Encourager les établissements scolaires à développer des projets frontaliers et/ou transfrontalier citoyens non réalisés

III-Objectifs spécifiques

- Sensibiliser les jeunes aux réalités frontalières
- Promouvoir la créativité
- Renforcer la dynamique éducative frontalière et/ou transfrontalière.

IV-Public cible

Écoles primaires, secondaires, lycées, universités, grandes écoles et institut de formation d'Afrique.

V-Résultats attendus

- Les jeunes sont sensibilisés aux réalités frontalières
 - Les jeunes acquièrent une meilleure compréhension des enjeux liés aux frontières (sécurité, identité, coopération, mobilité).
 - Une prise de conscience accrue des défis sociaux, économiques et culturels propres aux zones frontalières.
 - L'émergence d'une attitude citoyenne et responsable favorisant la paix et la cohésion sociale dans les communautés frontalières.
 - La participation active des établissements scolaires et universitaires est assurée, favorisant l'implication des jeunes dans des initiatives de cohésion sociale et de communication
- La créativité est promue
 - La créativité est valorisée comme outil de dialogue, de cohésion et de développement communautaire.
 - Les jeunes développent des solutions innovantes (applications, projets artistiques, initiatives sociales) adaptées aux réalités frontalières.
 - Des productions concrètes (prototypes, œuvres, projets collaboratifs) témoignent de l'ingéniosité des participants et inspirent d'autres acteurs.
- La dynamique éducative frontalière et/ou transfrontalière est renforcée.

- Mise en place de programmes ou activités éducatives intégrant la dimension frontalière et transfrontalière.
- Développement de partenariats entre établissements scolaires et acteurs communautaires des zones frontalières.
- Une meilleure intégration des thématiques de coopération, de paix et de résilience dans les curricula ou activités pédagogiques.
- Renforcement des échanges interculturels et éducatifs entre jeunes de différentes zones frontalières.

VII-Règlement intérieur (voir annexe)

- Le jury sera composé d'experts en éducation, culture et coopération frontalière.
- Les prix comprennent : matériel pédagogique, trophée, certificat et inclusion dans les programmes du Forum.
- Les décisions du jury sont sans appel.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR HACKATHON ABF 2026

Article 1 : Organisation

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de participation et les conditions de déroulement du Hackathon du Forum des Frontières d'Abidjan 2026 (ABF2026), organisé dans le cadre de la troisième édition du Forum international sur les frontières, prévue du 20 au 22 octobre 2026 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

L'événement est mis en œuvre par la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) et la Commission de l'Union Africaine (UA), à travers le Programme Frontières de l'Union Africaine (PFUA), en collaboration avec plusieurs partenaires institutionnels, techniques et académiques œuvrant pour la gouvernance, la sécurité et le développement des espaces frontaliers.

La participation au Hackathon implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des décisions du Comité d'organisation.

Article 2 : Catégories participantes

Trois catégories sont ouvertes :

1. Meilleur projet transfrontalier réalisé : projet déjà implémenté dans une zone frontalière et ayant un impact concret.
2. Meilleur journaliste frontalier : production journalistique (article, reportage, documentaire, média numérique) sur les thèmes frontaliers.
3. Meilleur projet d'école : initiative éducative (école, lycée, université, grande école et institut de formation) promouvant la culture de paix, l'intégration et la citoyenneté frontalière.

Article 3 : Objectifs

Le Hackathon vise à :

- Valoriser des projets concrets frontaliers et/ou transfrontaliers ayant eu un impact sur les populations des zones de frontière ;
- Encourager la production journalistique et éducative sur les réalités frontalières ;
- Stimuler l'innovation citoyenne et l'intégration régionale par le biais de solutions nouvelles adaptées aux enjeux culturels, sécuritaires et de développement aux frontières.

Article 4 : Jury

Un jury indépendant, composé d'experts en gouvernance frontalière, en médias, en éducation et en innovation sociale est mis en place, pour la présélection des dossiers de candidature, et l'évaluation des présentations des projets retenus. Il est composé de cinq (5) personnes, dont un Président, un secrétaire, et trois (3) membres

- **La sous-commission hackathon assure la supervision des travaux du jury.**
- **Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.**

Article 5 : Conditions de candidatures

5.1. Éligibilité et conformité

Peuvent participer à la catégorie Meilleur projet d'école sur les thématiques frontalières, toute école, lycée, université ou institut de formation (publics ou privés agréés). Les participants doivent présenter un dossier complet avec fiche projet, photos, vidéos et témoignages. Le projet doit n'avoir pas été réalisé.

Chaque candidat ou entité ne peut présenter qu'un seul projet par catégorie.

5.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- Un formulaire de participation officiel ;
- Une description du projet (contexte, objectifs, résultats, impact, perspectives) ;
- Des pièces justificatives (photos, vidéos, témoignages, rapports) ;

Tous les documents doivent être fusionnés en un seul fichier PDF

Les formats de fichiers attendus pour les pièces jointes sont : PDF, MP4, MP3, JPG.

Les fichiers doivent être assemblés dans un seul dossier compressé (zipper) de taille maximale de 75Mo.

- Pour la catégorie « projet d'école », document prouvant l'existence légale et officielle de l'établissement et de l'encadrement pédagogique. Les délais, modalités et liens d'inscription seront publiés par le comité d'organisation.

Article 6 : Déroulement

6.1. Phase 1 (en ligne)

6.1.1 Lancement officiel, Inscription et modalités de participation, Séance d'information

- Le Hackathon du Forum des Frontières d'Abidjan 2026 sera officiellement lancé en ligne le **08 juillet 2026**. Cette phase marquera le début de la communication officielle autour des trois catégories de concours, des critères d'éligibilité et du calendrier détaillé.
- La période d'inscription et de dépôt des candidatures s'étendra du **10 juillet au 31 août 2026** inclus.
Les inscriptions seront reçues exclusivement en ligne via la plateforme officielle du Forum (www.abf-africa.com) ou par voie électronique à l'adresse dédiée communiquée par le comité d'organisation.
- Séance d'information : un webinaire ou des séances d'information et d'orientation des candidats seront organisés à partir du **15 juillet 2026, de 14h00 à 15h00 (GMT)**. Ces rencontres ont pour objectif de présenter les attentes du concours, d'expliquer les critères d'évaluation et de répondre aux questions des potentiels participants.

6.1.2 Évaluation des candidatures

Les dossiers reçus seront évalués par le jury de sélection du Hackathon à partir du **01 septembre 2026**, sur la base des critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème général « *Les peuples aux frontières : culture, intégration et sécurité* » ;
- Impact concret sur la vie des populations frontalières ;
- Innovation, originalité et reproductibilité du projet ;
- Faisabilité et durabilité de l'action ;
- Clarté, rigueur et cohérence de la présentation du dossier.

6.1.3 Vérification et validité

Le Jury se réserve le droit :

- De vérifier l'identité et l'exactitude des informations fournies ;
- De refuser ou d'annuler toute participation non conforme aux conditions termes du présent règlement ;
- D'exclure tout projet contenant des données fausses, plagiées ou portant atteinte à des droits de tiers ;
- D'annuler ou reporter l'événement pour cas de force majeure, insuffisance de candidatures ou raisons de sécurité nationale.
- Les résultats de la présélection seront communiqués **le 15 septembre 2026.**

6.2. Phase 2 (présentielle à Abidjan)

Les 03 finalistes par catégories présélectionnés seront invités à présenter leur projet pendant le Forum l'ABF 2026 du 20 au 22 octobre 2026 lors d'un pitch ou d'une session dédiée.

La Remise des prix se fera lors de la cérémonie de clôture du forum.

Le nom du gagnant par hackathon sera proclamé pendant le forum.

Article 7 : Récompenses

Pour chaque catégorie, un seul lauréat est primé.

Les trois (03) lauréats recevront chacun :

- Un trophée officiel ABF 2026 ;
- Un certificat conjoint CNFCI-UA ;
- Une dotation (financière ou logistique) à déterminer par le comité d'organisation ;
- Une mise en réseau avec partenaires et acteurs institutionnels, techniques et financiers.

In fine nous aurons une école primée, la publication d'un recueil d'expériences et la promotion régionale du projet gagnant.

Article 8 : Droits et obligations des participants

- Les participants s'engagent à respecter le présent règlement, l'esprit de la compétition et l'éthique d'égalité, d'intégrité et de collaboration.
- Ils garantissent que leur projet est conforme aux droits de propriété intellectuelle et n'enfreint aucun droit de tiers.
- Ils autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, image, projet et supports associées à des fins de communication et valorisation.
- Toute infraction, plagiat, fraude ou comportement contraire à l'éthique pourra entraîner la disqualification.

Article 9 : Propriété intellectuelle et données personnelles

- Les droits afférents aux projets restent la propriété des participants, sauf clause contraire signée.
- Les organisateurs peuvent, dans le cadre de la promotion du forum, diffuser les projets finalistes et lauréats, en citant les auteurs.
- Les données personnelles fournies seront traitées conformément à la législation ivoirienne et, le cas échéant, aux standards internationaux.

Article 10 : Modification et annulation

- Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'événement ou certaines modalités, en cas de force majeure ou pour des raisons organisationnelles.
- Toute modification du présent règlement sera publiée avant le début officiel du hackathon.

Article 11 : Droit applicable et règlement des litiges

- Le présent règlement est régi par le droit de la République de Côte d'Ivoire.
- Tout litige lié à l'interprétation ou l'application du règlement sera de la compétence des juridictions d'Abidjan-Plateau.